Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 111 (2008)

Artikel: Symposium Kaléidoschoral : Delémont, les 26 et 27 janvier 2008
Autor: Borcard, Patrice
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-550138

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Symposium Kaléidoschoral

Delémont, les 26 et 27 janvier 2008

Patrice Borcard

Une trentaine de personnes a participé au deuxième symposium de Kaléidoschoral, qui s'est tenu durant le week-end des 26 et 27 janvier 2008 à Delémont. Représentants du milieu choral (chefs de chœur, compositeurs, responsables d'associations), des pouvoirs publics (chefs de service cantonaux) et de Pro Helvetia, les participants ont eu l'occasion de débattre de plusieurs thèmes, qui ont débouché sur la volonté de créer un réseau romand de compétences dans le domaine du chant choral.

Vers un réseau de compétences romand en matière de chant choral

La création d'un réseau romand de compétences dans le domaine du chant choral : tel est le projet qui a émergé des débats organisés dans le cadre du symposium de Delémont. C'est la solution la plus efficace et la plus capable de permettre à l'art choral de résoudre une série de problèmes mis en évidence au cours des débats.

Un réseau de compétences ? Il s'agit de créer une structure légère, capable de mobiliser les forces, de regrouper les compétences, de réunir et de développer les savoirs existants. Le réseau s'appuie sur des moteurs qui peuvent prendre la forme de pôles de compétences (lieux, institutions, associations), relais d'impulsion indispensables au bon fonctionnement du réseau.

Aucune volonté d'inventer une nouvelle structure qui viendrait couronner les fédérations et les associations actuelles. Au contraire, il s'agit de créer des synergies afin d'offrir au chant choral des outils de fonctionnement plus adaptés aux besoins de son temps. Quels objectifs et quel contenu ? Si un groupe de travail a été sollicité pour définir les bases de ce projet d'envergure, les participants ont convenu d'un certain nombre de domaines susceptibles de constituer le programme du futur réseau : formation des choristes et des chefs, création musicale, éditions, statut des compositeurs, cartographie des activités chorales, recrutement, éthique en matière de droits d'auteur, management d'ensembles culturels…

Un tel projet ne peut aboutir que s'il reçoit le soutien convaincu des fédérations et associations cantonales, l'aide de l'Etat et s'il parvient à établir des liens avec une structure solide. D'où l'idée d'arrimer ce réseau de compétences à la future Haute Ecole de musique de Lausanne : une perspective semble intéressante dans la mesure où ces HEM sont en pleine construction. Dans la mesure où ces futures HEM romandes se préoccupent notamment d'art choral, il est tentant d'imaginer des synergies entre la ou les HEM et le futur réseau de compétences.

Afin que l'idée ne soit pas rangée dans l'armoire des projets à jamais rêvés, mandat a été confié aux membres de la Commission romande des commissions de musique (Coromus) de constituer un groupe de travail qui aurait la responsabilité d'établir les lignes directrices du projet, de définir le profil d'une personne à laquelle serait confiée le travail de création du réseau. Et comme personne n'imagine possible que cette personne ne soit pas rétribuée, il est impératif de dessiner des pistes de financement d'un tel poste. Avant d'aboutir à la création véritable du réseau, un important travail d'information et de sensibilisation est nécessaire, auprès des autorités politiques comme au sein des fédérations et associations cantonales.

Art choral et pouvoirs publics

C'est un couple parfois conflictuel mais un couple contraint de s'entendre. Il revenait à Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud, de traiter de la place du chant choral dans la société et de son soutien par les pouvoirs publics. Après avoir décrit la grande diversité de la planète chorale, sa « volatilité », elle a souligné la difficulté, pour les pouvoirs publics, de définir les formes de cet art choral : populaire ou élitaire, accessible ou pointu, amateur ou professionnel… Difficulté de soutenir cette activité si l'on considère que chanter des partitions de Hemmerling dans une chorale de village et interpréter le Requiem de Mozart au sein d'un ensemble d'oratorio sont deux activités ressortissant à un niveau populaire. Mme Waridel a éclairé les obstacles rencontrés par les autorités lorsqu'elles sont appelées à apporter des aides financières : le délicat problème du rapport entre amateurs et professionnels, l'approche nécessairement subjective de la qualité des ensembles…

Afin de permettre aux pouvoirs publics de mieux cibler leurs aides et de gagner en objectivité dans leur soutien, Mme Waridel propose l'ouverture de quatre chantiers.

1. La réalisation d'une cartographie de l'activité chorale, sorte d'état des lieux de la vie chorale romande, à l'image de ce qui s'est fait dans

le domaine de la danse, et de ce qui se réalise au niveau du livre. Cette « caisse à outils » permettrait des interventions étatiques mieux ciblées et plus pertinentes.

2. La formulation de critères plus solides pour le soutien de l'Etat.

3. Le soutien à la formation des chefs de chœur, présenté comme « un des nerfs de la guerre ».

4. L'aide à la création musicale, avec des œuvres suffisamment abordables pour les chorales sans pour autant tomber dans le faux-vieux.

Du côté des représentants des pouvoirs publics, le souhait est clair : les fédérations et les associations cantonales doivent mieux communiquer. Un observatoire culturel représenterait un outil utile mais dans l'attente de sa réalisation par la Confédération, une cartographie de l'activité chorale en Suisse romande répondrait à un premier besoin.

Quels sont les moyens que les cantons injectent annuellement dans l'art choral et sur la base de quels critères ? A l'écoute des réponses des chefs des services culturels des cantons de Vaud, Fribourg et Jura – les seuls présents – les situations sont très différentes. Vaud soutient directement la société cantonale des chanteurs, notamment dans ses efforts de formation, mais ne soutient pas directement la création, alors que des ensembles ou des institutions chorales sont aidées de manière ciblée. L'aide jurassienne passe également à travers la société faîtière. Le canton de Fribourg, quant à lui, soutient systématiquement la création musicale et aide à l'organisation de concerts dans la mesure où des professionnels sont engagés. Tous les cantons, par contre, témoignent d'un identique soutien à la formation des chefs de chœur et des chanteurs, selon des formes variables.

Les critères de ce soutien sont plus difficiles à déterminer, tant ils varient d'une région à l'autre. La qualité de l'interprétation est-elle un critère ? L'Etat n'a pas à s'ériger en jury, estime le Fribourgeois Gérald Berger, alors que sa collègue vaudoise est d'un avis moins tranché. Tous s'accordent pour affirmer que l'un des critères est la pertinence de l'acte artistique dans son environnement. Ainsi, une réalisation modeste effectuée par des amateurs aux moyens faibles est aussi légitime qu'une importante création par un chœur composé de professionnels.

Quel statut pour les compositeurs ?

Le constat était apparu lors du premier symposium de Saignelégier : les compositeurs de musique chorale ne disposent d'aucun statut et pratiquent leur art dans un marché qui profite souvent de cette absence de règles. Pour mieux cerner ce profil du compositeur, il est revenu à Blaise

Héritier, Président de la commission musicale de l'Association suisse des musiques, chef de musique et de chœur, de présenter la situation dans le monde de la musique instrumentale. Un monde, il est vrai, à cent lieues, de ce que vivent les compositeurs romands de musique chorale. Les partitions destinées aux ensembles de cuivres ou de vent possèdent un marché beaucoup large et le monde des éditions pour musique instrumentale est extrêmement bien organisé et lucratif. Ils sont nombreux, les compositeurs à vivre de leur art, produisant parfois des styles musicaux différents selon le pseudonyme utilisé. Les commandes de partitions nouvelles sont dopées par les nombreux concours régulièrement organisés et par les fêtes cantonales et autres girons.

Mais quels sont les problèmes auxquels sont confrontés les compositeurs de musique chorale en Suisse romande ? De manière résumée, les éléments suivants ont été utilisés pour dresser l'inventaire de ces difficultés : petitesse du marché, confidentialité des maisons d'éditions, fléau des photocopies, diffusion difficile des nouvelles partitions, manque de statut des compositeurs, absence de critères permettant l'établissement d'honoraires,…

Si la grandeur du marché et les structures de l'édition ne sont pas des éléments sur lesquels ils peuvent agir, les compositeurs mettent le doigt sur deux problèmes présentés comme majeurs. Le premier est le respect des droits d'auteur : la photocopie des partitions représente un véritable fléau, contre lequel les initiatives prises sont rares. Il convient de sensibiliser les ensembles choraux au fait que le paiement des droits d'auteur est un geste autant éthique qu'économique, qui devrait participer à l'amélioration de la situation financière des compositeurs. Le deuxième sujet évoqué est celui de la diffusion des œuvres. Sont cités les institutions susceptibles d'améliorer cette diffusion (Etat, Suisa, Pro Helvetia) mais aussi les instruments capables de l'influencer (concours, internet…).

Or, tous les problèmes évoqués ci-dessus se trouvent concentrés dans un même constat : l'absence de statut pour les compositeurs de musique chorale. Tous les participants au symposium s'accordent sur la nécessité de définir un statut, déterminant le profil, les droits et les devoirs du compositeur. Une association des compositeurs permettrait de mieux codifier une « profession » particulière, à laquelle tout le monde peut prétendre appartenir moyennant la réalisation de quelques compositions. Ce statut offrirait une certaine reconnaissance à une corporation qui peine à se défendre, surtout lorsqu'il s'agit de questions financières. Il fut en effet beaucoup question des tarifs pratiqués pour les compositions, dont les prix varient du simple au décuple. Il est donc indispensable que les compositeurs se rassemblent au sein d'une association – le niveau romand semble adéquat –, avec l'aide des commissions de musique des associations cantonales.

Afin de venir en aide aux compositeurs, les représentants des pouvoirs publics estiment possible de créer des bourses à l'écriture ou d'offrir des résidences d'artistes à des compositeurs qui en feraient la demande. La question pourrait également être traitée dans le cadre de discussions initiées au sein des commissions de musique (Coromus).

Un réseau de compétences : une nécessité

Il revenait à Jean-Pierre Salamin, Président d'honneur de l'Union suisse des chorales, de présenter le sujet qui a fait l'objet des discussions du dimanche matin. Titre de son intervention : « Vers la création d'un réseau romand de compétences dans le domaine du chant choral ? Objectifs, missions, forme ? »

L'approche passe par un souci de définition du réseau. Les réseaux de compétence existent, notamment dans le monde de la formation et de la recherche. Ces structures légères ont l'ambition de mobiliser les ressources et les savoirs acquis dans un domaine, de permettre un transfert des connaissances, de favoriser des synergies, d'optimiser les moyens. La mise en réseau de connaissances s'appuie sur des centres de compétences (moteurs du réseau, relais d'impulsion, animateurs ou partenaires du réseau).

Pour lancer un réseau de compétences, il convient de définir d'abord clairement les objectifs et les besoins des divers partenaires, de déterminer les « compétences » appelées à être partagées, de désigner les moteurs du réseau, ses relais qui donnent les impulsions. Pour mettre en place un tel réseau, un comité de pilotage doit établir un programme et suivre la mise en route avec l'aide d'experts. Outre la mise en commun de savoirs et de capacités, un tel réseau offre une visibilité à ses acteurs.

Quid d'un réseau de compétences au niveau de l'art choral romand ?

Tous les intervenants s'accordent sur l'utilité d'un tel projet. S'appuyant sur le constat que l'art choral romand est essentiellement organisé au sein d'associations cantonales, plusieurs personnes jugent nécessaire l'unification des forces. Ce réseau permettrait de démontrer les spécificités romandes de l'art choral, très différentes de celles qui caractérisent le milieu choral alémanique.

Mais quels sont les domaines qui pourraient former un embryon de programme ? La formation des chefs, la formation des choristes, le

recrutement (école de chant choral), le soutien à l'édition de partitions, la création d'une banque de données musicales à l'échelle romande, la diffusion du répertoire, l'information, la promotion de l'« identité chorale », l'éthique chorale (droits d'auteur), le statut du compositeur, la mise sur pied d'une sorte d'observatoire du chant choral, une analyse des aspects sociaux de l'art choral, le management d'ensembles vocaux : ces divers aspects constituent une première charpente d'un possible réseau.

Comment mettre en place une telle structure ?

La Commission romande des commissions de musique (Coromus) s'est constituée dès 2001. Rassemblant les présidents des commissions cantonales, Coromus a initié plusieurs projets, notamment des journées de découvertes de compositeurs, des voyages de découvertes à Solesmes et Paris. Elle s'est intéressée à la formation continue des chefs ainsi qu'aux relations du milieu choral avec les médias audio-visuels.

La Coromus semble être l'organisme capable d'initier la mise en route du réseau de compétences que chacun appelle de ses vœux. Mais une évidence s'impose : chargé d'un riche programme et de solides ambitions, le réseau ne sera efficient que s'il se greffe à une structure disposant d'instruments capables de mener des recherches, de réaliser concrètement des objectifs. D'où l'idée d'arrimer, par exemple, ce réseau à la Haute Ecole de musique de Lausanne en construction. Cette HEM, qui couvre les cantons de Vaud, Valais et Fribourg, devrait notamment être dotée d'un secteur dévolu à l'art choral. Cette collaboration entre la HEM et le réseau de compétences pourrait générer des complémentarités intéressantes. Si ce rapprochement est théoriquement envisageable, il doit être soutenu politiquement. Les associations cantonales devraient rapidement défendre ce projet auprès des responsables politiques de leur canton respectif. Les chefs de service des affaires culturelles présents ont soutenu cette perspective.

Mais qu'en pensent les fédérations elles-mêmes ? Malheureusement peu représentées, les fédérations s'expriment à travers la voix du Président de la Société cantonale des chanteurs vaudois. Claude-André Mani est d'avis que ce réseau permettrait effectivement de rassembler les forces. Mais les fédérations cantonales sont confrontées à des problèmes comme celui de la petitesse des moyens organisationnels et de la baisse des forces désireuses de s'engager dans la durée. Conscientes d'avoir vécu sur des acquis, les associations cantonales sont soucieuses des enjeux à venir mais sont freinées dans leur action par les limites imposées par le caractère milicien de ses acteurs.

Décision

Les participants au symposium Kaléidoschoral de Delémont sont convaincus de la nécessité de la création d'un réseau de compétences dans le domaine de l'art choral. Ils confient à la Coromus le soin d'élargir sa base pour créer un groupe de travail.

Patrice Borcard, modérateur.